

## Mobilité internationale des cochercheurs et cochercheuses (2024-2025)\*

### Identification de la personne qui fait la demande

<b>Nom complet :</b>
<b>Département :</b>
<b>Université :</b>
<b>Courriel :</b>

<b>Nom de l'événement :</b>	
<b>Ville et Pays :</b>	
<b>Date de début (jj/mm/aaaa) :</b>	<b>Date de fin (jj/mm/aaaa) :</b>
<b>Titre de la communication :</b>	
<b>Résumé de la communication</b>	

<b>Montant total demandé (1000\$ ou 2000\$)</b>	<b>\$</b>
---	-----------

\* Les montants octroyés dans le cadre de ce soutien financier doivent servir à la mobilité internationale dans le cadre d'événements hors-Québec (colloques, congrès, symposiums, tables-rondes, panels, etc...). Les dépenses admissibles sont (avec pièces justificatives) :

- les frais de déplacement (avion, train, etc...);
- les frais de séjour (hébergement et per diem);
- les frais d'inscription à l'événement.